

SVR-ASM: Sondage auprès des juges 2024

Evaluation des résultats

Un e-mail a été envoyé le 6 août 2024 à tous les juges de Suisse (l'objectif était d'atteindre tous les magistrats et non pas seulement les membres de l'association SVR-ASM). Ils étaient invités à donner leur avis en répondant à des questions relatives à trois thèmes: (1) Elections judiciaires / représentation proportionnelle des partis; (2) Durée de fonction / réélection; (3) Contributions de mandat.

Les destinataires ont été contactés directement ou par l'intermédiaire de l'administration des tribunaux dont ils dépendent. Environ 1'250 juges ont reçu le questionnaire.

Le sondage était anonyme; il n'est pas possible, sur la base des réponses, de déterminer la position d'un(e) juge en particulier. Le questionnaire pouvait être rempli en ligne (lien vers un sondage Survey-Monkey, ne pouvant être utilisé qu'une seule fois) ou bien les réponses pouvaient être envoyées par la poste.

Nous n'avons pas constaté d'irrégularités. Nous tenons les résultats pour probants. Nous ne prétendons cependant pas que notre sondage réponde à toutes les exigences scientifiques ou qualitatives prescrites pour les enquêtes d'opinion.

Le taux de réponse est réjouissant. Au total, **935** personnes ont participé au sondage. Environ $\frac{3}{4}$ des destinataires ont donné suite à notre invitation. La répartition selon les régions linguistiques est la suivante: 671 = 72% en allemand (d), 226 = 24% en français (f) et 38 = 4% en italien. Cela étant, dans les réponses, nous n'avons pas relevé de différences significatives en fonction des régions linguistiques; les exceptions seront signalées.

Questions préalables, à propos de votre situation personnelle dans la magistrature:

[...] Vous êtes invités à répondre à quelques questions générales concernant votre activité judiciaire. Veuillez cocher les cases pertinentes:

a) Dans quel domaine du droit êtes-vous actif principalement en tant que juge?

- | | | |
|--|---------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Droit civil | d 401, f 140, i 18, | ▶ 559 |
| <input type="checkbox"/> Droit pénal | d 379, f 122, i 19, | ▶ 520 |
| <input type="checkbox"/> Droit administratif | d 165, f 42, i 5, | ▶ 212 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse | d 8, f 1, i 0, | ▶ 9 |

(plusieurs réponses possibles)

Environ 2/3 des juges sont actifs dans les domaines civil et/ou pénal (pour la plupart d'entre eux dans les deux domaines simultanément); environ 1/3 dans la juridiction administrative.

b) Dans quel tribunal êtes-vous actif principalement?

- | | | |
|--|--------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Tribunal de première instance | d 414, f 139, i 24 | ▶ 577 |
| <input type="checkbox"/> Tribunal de deuxième instance | d 239, f 60, i 10 | ▶ 309 |
| <input type="checkbox"/> Tribunal de dernière instance | d 43, f 19, i 2 | ▶ 64 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse | d 10, f 10, i 4 | ▶ 24 |

(plusieurs réponses possibles)

Des magistrats de toutes les instances ont répondu. Pour des raisons évidentes, la première instance est la plus représentée. (dans certains cas, la notion de "Tribunal de dernière instance" a été comprise comme "de dernière instance cantonale).

c) Quelle est la durée de votre expérience professionnelle de juge; à quel stade de votre carrière vous situez-vous?

- | | | |
|---|--------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> 10 ans ou moins | d 204, f 79, i 13, | ▶ 406 |
| <input type="checkbox"/> Plus de 10 ans | d 354, f 142, i 24 | ▶ 520 |
| <input type="checkbox"/> Une réélection est prévue | d 407, f 111, i 11 | ▶ 529 |
| <input type="checkbox"/> Aucune réélection n'est prévue | d 60, f 20, i 2 | ▶ 82 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse | d 6, f 1, i 0 | ▶ 7 |

(plusieurs réponses possibles)

La grande majorité est encore loin de la fin de la carrière professionnelle; une réélection est prévue pour une majorité claire.

d) A propos de vos ambitions professionnelles: planifiez-vous encore d'autres étapes (des promotions) au sein la justice?

- | | | |
|---|--------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Oui (c'est envisageable) | d 288, f 100, i 9 | ▶ 397 |
| <input type="checkbox"/> Non | d 311, f 107, i 20 | ▶ 438 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse | d 65, f 18, i 0 | ▶ 92 |

Les sondés sont répartis en deux groupes équilibrés, ceux qui prévoient une évolution dans leur carrière et ceux qui n'ont pas de perspectives de changement de fonction.

e) Quel est votre taux d'activité dans votre fonction de juge?

_____ %

d	<50%: 51 ▶ 8%	50–99%: 283 ▶ 41%	100%: 349 ▶ 51%
f	<50%: 8 ▶ 3%	50–99%: 83 ▶ 35%	100%: 144 ▶ 61%
i	<50%: 0 ▶ 0%	50–99%: 0 ▶ 0%	100%: 35 ▶ 100%

La majorité des sondés travaillent à plein temps (c'est le cas de la totalité de ceux qui ont répondu au questionnaire en italien); les juges à temps partiel sont cependant aussi bien représentés.

f) Avez-vous été nommé à votre fonction de juge sur proposition d'un parti politique?

- | | | |
|------------------------------|--------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Oui | d 565 f 122, i 30, | ▶ 717 |
| <input type="checkbox"/> Non | d 95, f 103, i 8, | ▶ 206 |

Environ $\frac{3}{4}$ des participants au sondage ont obtenu leur poste sur proposition d'un parti politique. En Suisse romande, la proportion est d'environ $\frac{1}{2}$.

g) Payez-vous personnellement une contribution de mandat ("impôt de parti")?

- | | | |
|------------------------------|--------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Oui | d 526+34, f 106+8, i 26, | ▶ 700 |
| <input type="checkbox"/> Non | d 97+55, f 106+4, i 12, | ▶ 274 |

$\frac{3}{4}$ des sondés payent une contribution de mandat; en Suisse romande, la proportion est d'environ $\frac{1}{2}$.

h) Si oui, de quel montant (en francs ou en pourcentage du traitement)?

- | | | |
|---|-------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> 2'000 fr. ou moins | d 154, f 45, i 18 | ▶ 217 |
| <input type="checkbox"/> Entre 2'000 fr. et 5'000 fr. | d 186, f 52, i 4 | ▶ 242 |
| <input type="checkbox"/> Entre 5'000 fr. et 10'000 fr. | d 167, f 10, i 0 | ▶ 177 |
| <input type="checkbox"/> Entre 10'000 fr. et 20'000 fr. | d 36, f 6, i 1 | ▶ 43 |
| <input type="checkbox"/> Plus de 20'000 fr. | d 3, f 0, i 0 | ▶ 3 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse | d 40, f 55, i 6 | ▶ 101 |

Les juges qui paient une contribution de mandat dépensent, pour une grande majorité d'entre eux, des montants jusqu'à 10'000 fr. par année. 6,7% (46 personnes) paient davantage. C'est en Suisse alémanique que les montants tendent à être les plus élevés; dans la Suisse italienne, ils sont comparative-ment plus faibles: ils ne dépassent généralement pas 2'000 fr., quand bien même les juges sondés travaillent à plein temps.

- i) Devez-vous de temps à autre traiter des dossiers dans lesquels des décisions politiquement sensibles sont prises?
- Oui d 349, f 121, i 14 ▶ 484
 - Non d 315, f 102, i 24 ▶ 441 ▶ Résultat équilibré.

I. Elections judiciaires / représentation proportionnelle des partis

Dans cette première partie du questionnaire, vous pourrez vous prononcer sur le mode de désignation des juges en exprimant ce qui vous paraît le plus adéquat.

1. Lorsque vous êtes interrogé(e) à ce sujet, avez-vous de la peine à expliquer pourquoi, en Suisse, un juge doit généralement être membre d'un parti politique pour arriver à être élu?

- Non d 125, f 38, i 4 ▶ 167
- Plutôt non d 179, f 69, i 11 ▶ 259
- Pas d'avis / pas de réponse d 13, f 9, i 6 ▶ 28
- Plutôt oui d 207, f 68, i 12 ▶ 287
- Oui d 129, f 34, i 3 ▶ 196

Cette première question semble avoir été comprise différemment par les personnes sondées. Certains ont vraisemblablement compris qu'ils devaient s'exprimer sur leur position personnelle, tandis que d'autres ont répondu à la question de savoir si l'on avait des arguments pour expliquer correctement le système. On ne peut tirer de conclusions claires des réponses, les "oui" et les "non" étant du reste équilibrés.

2. Estimez-vous juste que l'on s'efforce, en composant les tribunaux, de faire en sorte que les différentes conceptions sociétales et politiques soient représentées?

- Oui, cela me semble important et la situation actuelle est satisfaisante. d 143, f 30, i 6 ▶ 179
- Cela me semble important; la représentation proportionnelle en fonction du parti a cependant trop de poids. d 235, f 54, i 10 ▶ 299

Cela me semble important; la représentation proportionnelle en fonction du parti n'est cependant pas un critère approprié.

d 133, f 57, i 10 ► 200

Je suis indifférent(e) à cette problématique /aucune des réponses proposées ne me convient.

d 21, f 8, i 1 ► 30

On accorde généralement trop d'importance à cet aspect.

d 94, f 51, i 6 ► 151

Non, on ne devrait pas même tenter de le faire.

d 26, f 17, i 3 ► 36

L'idée de base selon laquelle on doit garantir une représentation équilibrée des différentes conceptions sociétales semble majoritairement admise. Les réponses sont clairement positives. En revanche, le critère de la représentation proportionnelle des partis est jugé négativement par plus de la moitié des sondés.

3. Veuillez indiquer comment vous réagissez aux affirmations suivantes:

a) «Les juges de première instance devraient en principe être élus en fonction de la représentation proportionnelle (force des partis politiques au parlement).»

Pas d'accord d 207, f 128, i 11 ► 346

Plutôt pas d'accord d 199, f 57, i 10 ► 266

Pas d'avis / pas de réponse d 21, f 6, i 3 ► 30

Plutôt d'accord d 150, f 22, i 10 ► 182

D'accord d 71, f 4, i 2 ► 80

La représentation proportionnelle des partis est refusée (d'accord ou plutôt d'accord) par une majorité claire (environ 2/3). Moins d'un tiers des sondés se prononcent pour le maintien de ce critère en première instance.

b) «Les postes de juge dans les instances supérieures doivent être attribués selon la représentation proportionnelle des partis.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 179, f 81, i 10	▶ 270
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 192, f 61, i 15	▶ 268
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 22, f 14, i 6	▶ 48
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 72, f 49, i 4	▶ 225
<input type="checkbox"/> D'accord	d 84, f 13, i 1	▶ 98

Le résultat est semblable – quoique légèrement moins clair – en ce qui concerne les instances supérieures. Là également, 60% refusent (ou refusent plutôt) le critère de la représentation proportionnelle des partis. Environ 1/3, soit une minorité significative, est favorable au maintien du système traditionnel.

c) «Je fais confiance aux commissions compétentes, au sein des partis, pour désigner les personnes selon des critères justes et objectifs.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 199, f 77, i 10	▶ 286
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 223, f 55, i 15	▶ 293
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 47, f 30, i 6	▶ 83
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 140, f 39, i 4	▶ 183
<input type="checkbox"/> D'accord	d 42, f 16, i 1	▶ 59

Le processus de sélection est évalué de façon critique. Une majorité claire (environ 2/3) doute que les commissions internes aux partis choisissent les candidats juges selon des critères justes (ou objectifs).

d) «Le système selon lequel les juges sont élus sur proposition des partis politiques est, de mon point de vue, compatible avec les garanties constitutionnelles en matière d'indépendance de la justice.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 156, f 51, i 6	▶ 179
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 183, f 69, i 11	▶ 263
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 37, f 15, i 4	▶ 56
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 178, f 58, i 12	▶ 248
<input type="checkbox"/> D'accord	d 130, f 24, i 3	▶ 157

Les deux groupes (d'accord ou pas d'accord) sont assez équilibrés; les réponses à cette question n'aboutissent pas à un résultat clair.

- e) «La représentation équilibrée des conceptions sociétales et politiques des magistrats devrait être garantie par un autre moyen que la représentation proportionnelle des partis.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 80, f 13, i 3	▶ 96
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 133, f 33, i 4	▶ 170
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 68, f 29, i 6	▶ 103
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 218, f 95, i 16	▶ 329
<input type="checkbox"/> D'accord	d 150, f 47, i 7	▶ 204

Une majorité claire des juges interrogés (environ 60%) souhaite que la représentation de tous les courants de la société soit assurée autrement que par la représentation proportionnelle des partis. .

- f) «Dans les causes où le dossier est politiquement sensible, je préférerais que mon appartenance à un parti ne soit pas rendue publique.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 180, f 40, i 7	▶ 227
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 104, f 36, i 4	▶ 144
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 148, f 50, i 13	▶ 221
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 106, f 42, i 7	▶ 165
<input type="checkbox"/> D'accord	d 99, f 48, i 5	▶ 152

Les réponses sont très diverses et on ne peut en tirer aucune conclusion claire.

- g) «Étant donné que le système actuel de sélection est trop imprévisible, des professionnels particulièrement qualifiés renoncent, dans une proportion notable, à une carrière dans la justice, soit parce que la situation se présente défavorablement du point de vue politique (pas le bon parti), ou bien parce que le critère partisan les amène à refuser d'emblée d'embrasser une telle carrière.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 61, f 16, i 3	▶ 80
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 102, f 36, i 5	▶ 143
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 41, f 36, i 1	▶ 68
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 228, f 77, i 16	▶ 321
<input type="checkbox"/> D'accord	d 228, f 52, i 11	▶ 291

Environ 2/3 des sondés reconnaissent un problème de recrutement parce que de bons candidats renoncent à cause du caractère imprévisible ou difficilement planifiable.

h) «Il faudrait que le système garantisse également aux candidat(e)s hors parti de véritables chances d'être élu(e)s.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 58, f 6, i 0	▶ 64
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 51, f 13, i 1	▶ 65
<input type="checkbox"/> Pas d'avis / pas de réponse	d 32, f 12, i 3	▶ 47
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 154, f 64, i 6	▶ 224
<input type="checkbox"/> D'accord	d 352, f 122, i 26	▶ 500

Plus de 80% des sondés expriment l'avis que des candidatures hors parti devraient bénéficier de véritables chances d'élection. Seulement 7% veulent clairement conserver cette limitation de fait à l'accès à la fonction.

4. Est-ce que dans votre situation, les perspectives de carrière sont plus favorables lorsqu'on est actif au sein d'un parti (participation aux réunions ou manifestations du parti, présence sur les stands, exercice d'une fonction politique, etc.)?

<input type="checkbox"/> Non, cela n'a clairement aucune influence.	d 91, f 45, i 1	▶ 137
<input type="checkbox"/> Plutôt non	d 137, f 38, i 5	▶ 180
<input type="checkbox"/> Pas pertinent pour ma situation	d 98, f 46, i 10	▶ 154
<input type="checkbox"/> Plutôt oui	d 213, f 52, i 14	▶ 289
<input type="checkbox"/> Oui, c'est clair	d 111, f 26, i 6	▶ 143

Il n'y a pas eu de réponse claire à cette question. Les appréciations relatives à la situation concrète ou aux sentiments individuels sont diverses. Il semble cependant que la majorité estime que l'engagement dans un parti politique est favorable à la carrière.

5. Pensez-vous que, pour la nomination des juges, les qualifications juridiques et personnelles ont suffisamment de poids, en comparaison avec l'importance que l'on accorde à la qualité de membre d'un parti?

<input type="checkbox"/> Non	d 145, f 34, i 3	▶ 182
<input type="checkbox"/> Plutôt non	d 245, f 87, i 13	▶ 345
<input type="checkbox"/> Pas de réponse	d 27, f 11, i 2	▶ 40
<input type="checkbox"/> Plutôt oui	d 163, f 71, i 18	▶ 252
<input type="checkbox"/> Oui, le système actuel devrait être conservé	d 69, f 14, i 0	▶ 83

Une majorité claire (de l'ordre de 60%) semble admettre qu'il est possible d'améliorer le processus de recrutement parce que l'appartenance à un parti politique a une importance excessive actuellement. 35% paraissent cependant vouloir conserver le système actuel.

II. Durée de fonction / réélection

La deuxième partie du questionnaire se rapporte à la durée de la période de fonction.

1. Dans l'hypothèse où, peu avant votre réélection, vous devez rendre un jugement dans une affaire politiquement sensible, où des intérêts publics sont en jeu: estimez-vous que, dans cette situation, votre indépendance judiciaire pourrait être atteinte?

<input type="checkbox"/> Non. C'est le rôle du juge de faire cela.	d 241, f 97, i 18	▶ 183
<input type="checkbox"/> Plutôt non	d 137, f 41, i 4	▶ 182
<input type="checkbox"/> Pas de réponse	d 37, f 32, i 8	▶ 77
<input type="checkbox"/> Plutôt oui	d 178, f 32, i 5	▶ 215
<input type="checkbox"/> Oui, clairement	d 52, f 13, i 1	▶ 66

La moitié des sondés estiment que leur indépendance subjective n'est pas sérieusement mise en danger. Néanmoins, le fait que plus de 40% émettent des réserves doit être relevé. 30% n'ont pas répondu à la question ou ont coché la case "pas de réponse".

2. Est-ce que la réélection périodique des juges devrait être supprimée de façon générale, au profit d'un système d'élection unique (jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite) avec des règles sur la révocation (en cas de violation grave des devoirs professionnels ou d'une incapacité à exercer la fonction)?

- | | | |
|---|-------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Non | d 85, f 18, i 7 | ▶ 110 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt non | d 89, f 19, i 6 | ▶ 114 |
| <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis | d 58, f 10, i 4 | ▶ 72 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | d 193, f 56, i 18 | ▶ 267 |
| <input type="checkbox"/> Oui | d 220, f 113, i 1 | ▶ 334 |

Une majorité claire (64%) serait favorable (ou plutôt favorable) à la suppression de la réélection période, qui serait alors remplacée par une élection unique avec possibilité de révocation. .

3. Est-ce que la réélection périodique devrait être supprimée pour les juges du Tribunal fédéral, au profit d'un système d'élection unique (jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, ou jusqu'à une date fixée par la loi pour la fin des fonctions) avec des règles sur la révocation (en cas de violation grave des devoirs professionnels ou d'une incapacité à exercer la fonction)?

- | | | |
|---|-------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Non | d 8, f 17, i 7 | ▶ 112 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt non | d 72, f 17, i 9 | ▶ 98 |
| <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis | d 49, f 17, i 3 | ▶ 69 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | d 190, f 62, i 16 | ▶ 268 |
| <input type="checkbox"/> Oui | d 246, f 103, i 1 | ▶ 350 |

Les réponses sont encore plus claires en ce qui concerne le Tribunal fédéral: 66% des réponses vont dans le sens d'une élection unique avec possibilité de révocation.

III. Contributions de mandat

La troisième partie du questionnaire se rapporte aux contributions de mandat ("impôt de parti").

1. Est-il difficile pour vous d'expliquer à des personnes ne faisant pas partie du monde judiciaire, pourquoi vous versez (ou: devez verser) une somme d'argent à un parti politique pour pouvoir exercer votre fonction de juge?

- | | | |
|---|-------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Non | d 79, f 6, i 2 | ▶ 87 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt non | d 64, f 19, i 6 | ▶ 99 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse / cela ne me concerne pas | d 58, f 74, i 3 | ▶ 135 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | d 185, f 42, i 14 | ▶ 241 |
| <input type="checkbox"/> Oui | d 259, f 74, i 11 | ▶ 344 |

Une majorité claire des juges concernés – environ $\frac{3}{4}$ - estime qu'il est difficile d'expliquer à des tiers qu'ils paient (ou doivent payer) une contribution à un parti politique pour exercer leur fonction.

2. Auriez-vous du souci à vous faire pour une réélection si vous refusiez de payer la contribution de mandat?

- | | | |
|---|------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Non | d 54, f 14, i 6 | ▶ 74 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt non | d 70, f 18, i 13 | ▶ 101 |
| <input type="checkbox"/> Pas de réponse | d 86, f 115, i 5 | ▶ 206 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | d 205, f 37, i 8 | ▶ 250 |
| <input type="checkbox"/> Oui | d 229, f 30, i 4 | ▶ 263 |

Une majorité claire des juges concernés (environ $\frac{3}{4}$) ne paraît pas considérer que la contribution de mandat est un paiement volontaire, mais qu'il s'agit bien plutôt d'un prix fixé pour leur réélection (ou une réélection non problématique).

3. Veuillez indiquer votre position à propos des affirmations suivantes:

a) «J'estime que, *d'un point de vue subjectif*, le paiement d'une contribution de mandat n'est pas problématique – un juge ne se laisse pas effectivement influencer par cela, lorsqu'il doit statuer.»

- | | | |
|---|-------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Pas d'accord | d 39, f 36, i 6 | ▶ 81 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord | d 42, f 21, i 0 | ▶ 68 |
| <input type="checkbox"/> Pas d'opinion / pas de réponse | d 35, f 26, i 3 | ▶ 64 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt d'accord | d 218, f 66, i 12 | ▶ 296 |
| <input type="checkbox"/> D'accord | d 311, f 65, i 10 | ▶ 386 |

La grande majorité (72%) ne se sent pas influencée d'un point de vue subjectif par les contributions de mandat. Il est toutefois étonnant que 18% prennent position de manière critique sur ce sujet.

- b) «Aux yeux de la population, cela paraît problématique, au regard de l'indépendance de la justice (ou de la perception de cette indépendance), que les juges versent une somme d'argent (contribution de mandat) au parti politique qui a proposé qu'ils soient élus à leur fonction.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 35, f 4, i 2	▶ 41
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 35, f 7, i 2	▶ 44
<input type="checkbox"/> Pas d'opinion / pas de réponse	d 20, f 13, i 0	▶ 34
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 207, f 68, i 19	▶ 294
<input type="checkbox"/> D'accord	d 348, f 123, i 12	▶ 483

La très grande majorité des sondés (83%) trouve que l'obligation de payer une contribution de mandat porte atteinte, du point de vue de l'apparence, à leur indépendance.

- c) «Le législateur devrait déclarer inadmissibles les contributions de mandat.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 63, f 7, i 2	▶ 72
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 34, f 11, i 7	▶ 52
<input type="checkbox"/> Pas d'opinion / pas de réponse	d 75, f 30, i 6	▶ 111
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 150, f 60, i 12	▶ 222
<input type="checkbox"/> D'accord	d 323, f 107, i 9	▶ 439

La grande majorité des juges (environ $\frac{3}{4}$) est favorable à une interdiction légale des contributions de mandat.

- d) «Il n'est pas nécessaire de réformer le système des contributions de mandat:

...parce qu'on ne voit pas de meilleur système pour le financement des partis.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 394, f 137, i 12	▶ 543
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 107, f 33, i 11	▶ 151
<input type="checkbox"/> Pas d'opinion / pas de réponse	d 59, f 37, i 4	▶ 100
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 47, f 5, i 7	▶ 59
<input type="checkbox"/> D'accord	d 33, f 2, i 1	▶ 36

Environ 80% des sondés contestent l'affirmation selon laquelle il n'y a pas lieu de réformer le système des contributions de mandat parce qu'on ne voit pas de meilleur système pour le financement des partis. .

...pour d'autres motifs.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 336, f 104, i 14	▶ 454
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 55, f 28, i 4	▶ 87
<input type="checkbox"/> Pas d'opinion / pas de réponse	d 246, f 64, i 11	▶ 221
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 30, f 7, i 2	▶ 39
<input type="checkbox"/> D'accord	d 27, f 5, i 0	▶ 32

De ce point de vue également, la majorité retient qu'il n'y a pas de raisons de maintenir le système actuel des contributions de mandat. 2/3 des sondés sont critiques et 1/3 réservent leur position ou renoncent à répondre. Un besoin de réforme est clairement affirmé.

- e) «Si le législateur mettait un terme au système des contributions de mandat, ce serait un signe positif pour la garantie d'une justice indépendante.»

<input type="checkbox"/> Pas d'accord	d 58, f 7, i 6	▶ 71
<input type="checkbox"/> Plutôt pas d'accord	d 55, f 8, i 9	▶ 72
<input type="checkbox"/> Pas d'opinion / pas de réponse	d 39, f 24, i 4	▶ 67
<input type="checkbox"/> Plutôt d'accord	d 195, f 70, i 12	▶ 277
<input type="checkbox"/> D'accord	d 297, f 104, i 5	▶ 406

Environ ¾ des sondés considèrent que l'indépendance de la justice serait renforcée si le législateur supprimait les contributions de mandat.

4. Est-ce que vous avez déjà ressenti une pression explicite ou implicite, de la part de votre parti, en vue d'augmenter la contribution de mandat?

<input type="checkbox"/> Non	d 472, f 150, i 30	▶ 652
<input type="checkbox"/> Oui	d 153, f 39, i 3	▶ 195

Près d'un quart des juges ayant répondu auraient déjà été une fois, explicitement ou implicitement, subi une pression en relation avec l'augmentation des contributions de mandat. 10% des sondés n'ont pas répondu à cette question.

IV. En conclusion

La dernière partie du questionnaire se rapporte, d'un point de vue général, aux démarches à envisager par la suite:

1. Que pensez-vous de l'affirmation suivante ?:

"L'indépendance de la justice est, d'une manière générale, bien assurée et elle bénéficie de la confiance de la population. Il n'y a donc pas de nécessité de changer quelque chose, que ce soit pour la désignation à la fonction de juge et/ou pour les contributions de mandat.»

<input type="checkbox"/> Oui, je suis d'accord.	d 59, f 17, i 5	▶ 81
<input type="checkbox"/> Je suis partiellement d'accord mais je ne vois aucun besoin de procéder à des changements.	d 94, f 18, i 7	▶ 119
<input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis à ce sujet / aucune autre réponse ne me convient.	d 96, f 39, i 11	▶ 146

Je ne suis plutôt pas d'accord. Je crains cependant que toute évolution du système soit pire que la situation actuelle.

d 104, f 42, i 10 ▶ 156

Non, je ne suis pas d'accord. Il existe clairement un besoin d'agir.

d 288, f 98, i 3 ▶ 389

Les réponses donnent une image claire: le plus grand groupe (plus de 40%) admet sans réserve une nécessité d'action. Le second groupe (environ 1/5 des prises de position) craint cependant qu'en cas de changement, la situation soit moins favorable.

2. Etes-vous membre de l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)?

Oui d 333, f 80, i 10 ▶ 423

Non d 303, f 133, i 24 ▶ 460

Presque la moitié des réponses provient de membres de l'association.

3. Au cas où vous seriez membre: trouvez-vous que l'Association suisse des magistrats devrait continuer à s'engager (le cas échéant de manière plus soutenue) en faveur d'une réforme du système actuel (élection des juges, durée de la fonction et/ou contributions de mandat)?

Non d 20, f 2, i 1 ▶ 23

Plutôt non d 19, f 8, i 3 ▶ 30

Je m'abstiens. d 88, f 39, i 6 ▶ 133

Plutôt oui d 96, f 40, i 10 ▶ 146

Oui d 218, f 58, i 8 ▶ 284

(Manifestement, ce ne sont pas uniquement des membres de l'association qui ont répondu – le total de 483 dépasse le nombre de ceux ayant précédemment mentionné leur qualité de membre.) Les voix qui s'expriment en faveur d'une retenue sur ce thème représentent une petite minorité. Promouvoir une réforme semble être une option soutenue (aujourd'hui comme auparavant) par les membres de l'association. De façon générale, les juges paraissent dans leur majorité espérer que la SVR-ASM continue à s'engager en faveur de réformes.

<http://www.svr-asm.ch>